

217C2662
FR0012789949-FS1112

16 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2017, la société de droit italien Kairos Investment Management S.p.A.¹ (Via San Prospero, 2-20121 Milan, Italie) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2017, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Kairos Investment Management Limited² et Kairos Partners SGR S.p.A.³ qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR GROUPE et détenir indirectement 8 072 043 actions EUROPCAR GROUPE⁴ représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Kairos Partners SGR S.p.A. ³	6 909 799	4,29
Kairos Investment Management Limited ²	1 162 244	0,72
Total Kairos Investment Management S.p.A.	8 072 043	5,01

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROPCAR GROUPE sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Julius Baer Group Ltd.

² Agissant en qualité d'« *investment manager* » pour le compte du fonds Kairos Pegasus SA.

³ Agissant en qualité d'« *investment manager* » pour le compte du fonds Kairos International Sicav.

⁴ Dont (i) 2 701 231 actions EUROPCAR GROUPE détenues par Kairos Partners SGR S.p.A. et assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») arrivant à échéance le 7 juin 2018, portant sur autant d'actions EUROPCAR GROUPE, réglés exclusivement en espèce, et (ii) 1 021 579 actions EUROPCAR GROUPE détenues par Kairos Investment Management Limited et assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») arrivant à échéance le 15 mai 2018, portant sur autant d'actions EUROPCAR GROUPE, réglés exclusivement en espèce.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 161 030 883 actions (dont 8 086 actions de préférence sans droit de vote) représentant 161 022 797 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.